

CP - La Ville investit dans des abris sécurisés pour les vélos

La Ville de Colmar investit dans des abris pour vélos sécurisés et connectés.

Situés dans la rue Étroite, au centre-ville de Colmar, ces abris constituent des stationnements innovants et sécurisés. Ils sont destinés aux salariés du centre-ville, riverains et habitants de l'agglomération, mais pourront également accueillir les vélos des cyclotouristes et leurs sacoches.

Cette installation correspond à un investissement de 98 000 € pour la Ville. L'État alloue une subvention de 36 000 € dans le cadre du programme Alveole+. 5 box, comprenant chacun 6 places de stationnement, sont actuellement disponibles. Le dispositif pourra par la suite éventuellement être étendu à d'autres points de la ville.

MODE D'EMPLOI

La Ville s'est associée à **La ruche à vélos** pour la mise en place de ces abris. Afin de profiter du service, l'utilisateur doit télécharger l'application "La ruche à vélos", disponible sur les appareils mobiles Android et Apple, ou se rendre sur le site web https://portail.larucheavelos.fr/ville_de_colmar pour créer un compte utilisateur.

Pour stationner son vélo

- Appuyer sur le bouton de l'abris sécurisé
- Connecter son smartphone à l'abris via l'application ou le portail web
- Se rendre à la porte indiquée
- Stationner le vélo et refermer la porte de l'abris.

Pour récupérer son vélo

- Appuyer sur le bouton de l'abris sécurisé
- Connecter son smartphone à l'abris via l'application ou le portail web
- Se rendre à la porte indiquée
- Récupérer le vélo et refermer la porte de l'abris.

Les tarifs

- 24h : 1€
- Une semaine : 5€
- Un mois : 15€
- Un an : 60€

Pour tout complément d'information, contacter
domainepublic@colmar.fr ou le **03 69 99 56 28**.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr